

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 09_02072027

N°09 : COULEE VERTE - MARCHE BELVEDERES ET PASSERELLE
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Suite à l'approbation du projet de « coulée verte » lors de sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le 9 novembre 2021, en phase APS, la tranche 1 de cette coulée verte comprenant : les Boulevards Victor Hugo et de la République, les pontons belvédères sur l'Aube, la place Mathaux et l'aire de camping-cars pour un montant de 1 699 500 € HT. Lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2022 et de la validation de la phase APD, il a été décidé d'ajouter la création d'une passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière et l'aménagement du parc Davot à la tranche 1 pour un montant de 327 695 € HT.

Une consultation a été lancée pour la réalisation des pontons belvédères ainsi que de la passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière.

Vu la consultation en marché public de conception-réalisation passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et L.2171-2 du code de la commande publique.

Vu les différentes propositions reçues pour la réalisation de pontons belvédères et d'une passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière,

Une première analyse des offres a été réalisée en tenant compte du prix (30%), de la qualité technique et esthétique (60%) et de la politique de développement durable (10%). Cependant, des demandes de précisions et une phase de négociation s'avèrent nécessaires avant l'attribution des deux lots de ce marché.

Afin de ne pas retarder l'attribution de ces marchés dont le démarrage de réalisation est envisagé à l'automne, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les deux lots de ce marché aux entreprises qui apparaîtront les mieux disantes à l'issue de la phase de négociation et dans la limite des crédits inscrits au budget à savoir : 1 050 000 € HT.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Chèvre, M. Ingelaere pouvoir à Mme Chèvre)

- **VALIDE** les projets de création de pontons belvédères et d'une passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière,
- **DECIDE** de confier la réalisation pontons belvédères et d'une passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière aux entreprises les mieux disantes à l'issue de la phase de négociation dans la limite des crédits inscrits au budget à savoir : 1 050 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



...Simone...DEVALLX..., secrétaire de séance